

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation  
24/03/2017

Date d'affichage  
04/04/2017

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---


**FORMULAIRE DE RESERVATION DES BIENS COMMUNAUX AU 1ER MAI 2017  
SALLE POLYVALENTE – PREAU – MAISON DES ASSOCIATIONS**

**En se basant sur les travaux de la commission « Vivre Ensemble », le maire explique la nécessité d'améliorer la procédure actuelle de réservation des biens communaux : salle polyvalente, préau, maison des associations.**

**Le formulaire proposé, ci-annexé, fournit toutes informations nécessaires aux usagers et permet de prévenir les complications administratives.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide l'utilisation du formulaire à compter du 1er mai 2017.**

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, G. DEVAUX

# FORMULAIRE DE RESERVATION D'UNE SALLE MUNICIPALE

Mis à jour le 01/05/2017

## COORDONNEES DU DEMANDEUR (responsable de la location)

NOM:..... PRENOM :.....

ASSOCIATION OU SOCIETE :.....

FONCTION (si association ou société):.....

ADRESSE :.....

CODE POSTAL :..... VILLE :.....

COURRIEL:..... TELEPHONE PORTABLE :.....

## SALLE DEMANDEE

SALLE POLYVALENTE

PREAU

MAISON DES ASSOCIATIONS   
(Réservée aux associations de VITERNE)

## DATE DE LA RESERVATION :

DU :..... à.....heures.....

AU :..... à.....heures.....

### Horaires non modulables

**Salle polyvalente** Etat des lieux / Entrée 9H30 Etat des lieux de sortie 8H  
Déléguée de la mairie en charge de la salle polyvalente : Mme Laurence Fagot au 06 83 70 82 26.

**Préau** Etat des lieux / Entrée 9h00 Etat des lieux de sortie 9h  
Délégué de la mairie en charge du préau et du mobilier : M. Jean-Pierre OUDENOT au 06 16 73 13 39.

Nombre de personnes prévues :.....(Max : 100 personnes pour la salle polyvalente, 19 pour la maison des associations)

MOTIF DE LA RESERVATION :.....

Manifestation à but commercial, payant ou nécessitant un droit d'entrée : OUI  NON   
(Loto, Concours de jeux, soirée ou repas dansant etc.....)

Cuisine : OUI  NON  Vaisselle : OUI  NON  Buvette : OUI  NON

Je reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur en vigueur et m'engage à le respecter. Pour les particuliers, j'ai pris bonne note que mon dossier sera réputé complet s'il contient le présent formulaire dûment rempli, l'attestation d'assurance mentionnant la réservation ainsi que le chèque d'acompte le cas échéant. Pour les associations, j'ai pris bonne note que ma demande ne pourra être instruite que si j'ai préalablement fourni une attestation d'assurance en cours de validité.

A Viterne le .....

(signature)

## PARTIE RESERVE A L'ADMINISTRATION

**ACCORD** Salle polyvalente  Cuisine  Vaisselle  Maison des associations  Préau

**REFUS** Salle polyvalente  Cuisine  Vaisselle  Maison des associations  Préau

### COUT DE LA LOCATION

LOCATION IMMOBILIERE°: ..... € ACOMPTE : ..... €

VAISSELLE : .....€ RESTE A PAYER : .....€

TOTAL : ..... €

Assurance :.....N° d'assurance :.....

Banque :..... Chèque N° :.....

A Viterne le .....

(tampon)

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

Etai(en) présents :

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

Procuration(s) :

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

Etai(ent) excusé(s) : Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MINETTE Alain

---

## Règlements intérieurs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 PREAU ET SALLE POLYVALENTE

Sur avis de la commission « Vivre Ensemble », le Maire propose de modifier le règlement intérieur du préau ainsi que celui de la salle polyvalente, et ce pour le bon fonctionnement des locations.

Ainsi, il est proposé de valider les deux nouveaux règlements à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accède aux requêtes du maire.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX



Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Étaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procurator(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Étai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

**Tarifs de location des biens communaux au 1<sup>er</sup> mai 2017 : salle polyvalente - préau**

Le maire :

- explique au conseil que les locations de la salle polyvalente et du préau et du mobilier sont une source de revenu pour la commune.
- précise que la commission « Vivre Ensemble » a comparé les offres disponibles dans des communes de même strate de population.

Ainsi, et suite à consultation de ladite commission, le maire propose les tarifs suivants :



SALLE-POLYVALENTE	De-9h30-à-8h00		Vaisselle
	1-Journée	2-Jours	
Habitants-de-VITERNE	160-€	280-€	40-€
Habitants-extérieurs	260-€	435-€	40-€
Associations-de-Viterne	40-€	60-€	40-€
Associations-extérieures	260-€	435-€	40-€
Dépôt-de-marchandises	30-€	la-veille-à-compter-de-18h	

Pour les associations communales utilisant la salle polyvalente toutes les semaines hors vacances scolaires, aucun paiement ne sera demandé pour les cours et répétitions.

PREAUX	De-9h-à-9h	
	1-jour	2-jours
Habitants-de-VITERNE	70-€	120-€
Habitants-extérieurs	120-€	200-€
Associations-de-VITERNE	30-€	40-€
Associations-extérieures	120-€	200-€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la nouvelle tarification à compter du 1er mai 2017.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etai(ent) présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procurat(ion)s :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

### Programme des travaux en forêt pour 2017

Le maire fait part aux membres du conseil municipal des travaux préconisés par l'ONF en forêt communale pour l'année 2017. Descriptif des travaux préconisés :

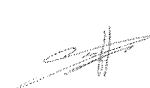
TRAVAUX-SYLVICOLES-1¶ Nettoiemnt dans les accrus post-tempête avec entretien des cloisonnements.¶ Localisation : parcelles 1.t et 57.tx	7-070.00-€ HT¶
TRAVAUX-SYLVICOLES-2¶ Nettoiemnt dans les accrus post-tempête avec entretien des cloisonnements.¶ Localisation : parcelles 32.t, 33.t, 60.t et 62.tx	5-150.00-€ HT¶
TRAVAUX-SYLVICOLES-3¶ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée.¶ Localisation : parcelles 41.i, 41.t, 43.t, 54.t et 55.t¶ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée.¶ Localisation : parcelles 54.i¶ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée.¶ Localisation : parcelles 43.ix	8-920.00-€ HT¶
TRAVAUX-DE-MAINTENANCE¶ Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel¶ Localisation : Extrémité EST de la ligne 43/44 dans la pente¶	40.00-€ HT¶
<b>TOTAL¶</b>	<b>21-180.00-€ HT¶</b>

Compte tenu des contraintes budgétaires et sur avis de la commission ressources forestières.

Le maire propose de restreindre les travaux aux travaux sylvicoles 2 et 3 qu'aux travaux de maintenance. Ce qui représente une économie de 7 070.00 € HT.

- Le programme des travaux en forêt 2017 représentera donc une dépense de 14 110 € HT.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX




Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

### Participation de la commune de Viterne au projet adolescence mutualisé

Douze communes de Moselle et Madon s'associent afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant six animateurs en commun.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les six animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Les animateurs (animateurs sportifs, culturels, éducateur spécialisé...) sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an renouvelable, par la communauté de communes Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le groupe élus référents jeunesse de la communauté de communes, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune.



Ils sont accompagnés sur le plan technique par l'agent de développement jeunesse de la communauté de communes. Une convention signée entre chacune des communes et la communauté de communes fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la participation de la commune de **Viterne** au projet adolescence mutualisé,

et par conséquent,

- approuve la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront pour un montant de **4 370€** au titre de l'année 2017 (somme maximale qui vous sera facturée, une fois que les subventions afférentes au projet nous seront notifiées),
- approuve la participation de l' élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet,
- autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

### Adhésion de la CCMM au syndicat mixte des transports suburbains de Nancy

Le maire expose que le syndicat mixte des transports suburbains de Nancy (SMTS) est l'autorité organisatrice de transports qui gère les liaisons en bus (les 3 lignes « Sub ») entre le Grand Nancy, le Bassin de Pompey, Moselle et Madon et Sel et Vermois.

En étaient membres jusqu'à présent le conseil départemental (au titre de sa compétence pour les liaisons entre périmètres de transports urbains différents, désormais exercée par la région), la communauté urbaine du Grand Nancy et la communauté de communes du Bassin de Pompey.

Jusqu'à ce jour la CCMM n'a pas souhaité adhérer au SMTS, car son mode de fonctionnement, notamment sur le plan financier, ne lui paraissait pas adapté à sa situation.

Les collectivités membres du SMTS ont engagé en 2015 une réflexion sur le devenir du groupement. Le 26 février 2015, le conseil communautaire de Moselle et Madon a délibéré pour demander à être associé à cette démarche. Le 13 juin 2016, le syndicat mixte a adopté une « feuille de route » qui prévoyait notamment que, en l'absence d'adhésion de la CCMM au syndicat mixte, la ligne Sub ouest (512) serait supprimée en juillet 2017.

Pour la CCMM, cette échéance était l'opportunité de faire avancer de manière décisive la politique des transports par une meilleure coopération entre les collectivités. Actuellement une dizaine d'autorités organisatrices coexistent dans le sud meurthe-et-mosellan. La complexité de l'organisation institutionnelle est un obstacle réel à l'évolution vers un dispositif de transports à la hauteur des attentes des usagers. Cette situation est préjudiciable aussi bien aux Grands Nancéiens qu'aux habitants qui se rendent dans l'agglomération nancéienne chaque jour. La CCMM a donc proposé que l'organisation des liaisons suburbaines soit confiée au pôle métropolitain en cours de construction. Force est de constater qu'à ce jour le scénario ne rencontre pas un écho suffisant pour se concrétiser aujourd'hui.

Dès lors la CCMM a étudié un scénario « par défaut » où elle prenait en charge, par renforcement des lignes T'MM desservant le CHU de Brabois, une partie des services actuels du Sub. Il s'avère que cette option présente plusieurs inconvénients : une diminution sensible du service aux usagers et un coût supplémentaire à la charge de la CCMM (un effort d'au moins 150 à 200 000 € pour un nombre d'allers-retours quotidiens divisé par 2) ; une très probable suppression de l'intégration tarifaire qui permet à l'usager de prendre le TER à Neuves-Maisons, Pont Saint Vincent ou Messein pour le prix d'un billet Sub, ou à tout le moins un effort supplémentaire de la CCMM de l'ordre de 100 000 € pour en assurer la pérennité. Surtout, la Région a informé qu'elle organiserait les services à vocation scolaire exclusivement en car, ce qui aurait pour conséquence de dégrader significativement l'offre pour les lycéens avec un aller-retour quotidien possible sur les cars régionaux, alors qu'actuellement ils peuvent emprunter le Sub, le Stan ou même le TER en fonction de leur emploi du temps ; et de contraindre la CCMM à renforcer ses services aux mêmes horaires de pointe pour les usagers non scolaires, d'où une superposition de bus illisible pour les usagers.

La CCMM a donc demandé au syndicat mixte dans quelles conditions elle pourrait adhérer au syndicat mixte « nouveau » qui regroupera la métropole du Grand Nancy, la région Grand Est, la communauté de communes du Bassin de Pompey et celle des pays du Sel et du Vermois. Au vu des discussions avec le syndicat, et sur la base des projets de statuts ci-joints, le conseil communautaire, par délibération du 9 février 2017, a validé l'adhésion.

La contribution prévisionnelle de la CCMM, de l'ordre de 300 000 €, est en cohérence avec les coûts de la desserte de Moselle et Madon. Elle représente néanmoins un effort substantiel. Il convient dès à présent d'engager une réflexion sur un redéploiement du réseau T'MM actuel, éventuellement en plusieurs étapes, et une optimisation de sa complémentarité avec la ligne Sub, afin d'amortir une partie du surcoût lié à l'adhésion au syndicat mixte.

Conformément aux articles L5211-17 (transferts de compétence) et L5214-27 (adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte) les communes sont appelées à ratifier cette évolution.

Le maire invite le conseil municipal à en délibérer.



---

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** l'adhésion de la CCMM au syndicat mixte des transports suburbains de Nancy.

- **approuve** en conséquence la modification des statuts de la CCMM : dans l'article 9 des statuts, au sein du groupe de compétences obligatoires « *aménagement de l'espace* », après la compétence « *organisation des transports urbains* », il est inséré : « *Adhésion au syndicat mixte des transports suburbains de Nancy* ».

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX





Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

### Indemnité de conseil allouée au receveur de la commune

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,



Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et attribué à M. MARQUIS Cyrille,
- d'autoriser le maire ou son représentant à mandater la dépense correspondante et à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---


### Bail de location avec Orange UPR Nord-Est

Le maire explique aux membres du conseil municipal qu'Orange souhaite modifier les conditions de location de la station relais appelée aujourd'hui Orange UPR Nord-Est. Le terrain concerné se situe au lieu-dit "Bois du Juré" Section G 5 - Parcelle 835.

Après avoir examiné le dossier et délibéré, le conseil municipal :

- accepte de résilier, à la demande de Orange UPR Nord-Est, le bail actuel à compter du 3 juillet 2017,
- accepte, à compter du 3 juillet 2017 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 2 juillet 2029, le nouveau bail présenté par Orange UPR Nord-Est pour un montant annuel de 1 400 €, toutes charges incluses, qui augmentera annuellement de 1%. Cette révision interviendra de plein droit à la date anniversaire du bail concerné, sur la base du loyer de l'année précédente pour la présente période.
- autorise le maire à signer le nouveau bail.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX




Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

### Location de terrain à l'EARL du Mont (Monsieur MARCHAL Denis)



Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite au remembrement de la commune de Viterne, une parcelle de terre, cadastrée ZD 30 d'une superficie de 1 ha 96 a 49 ca, au lieu-dit « Le Petit Nancy » qui était constitué d'anciennes carrières, a été réaffectée à la commune.

Il précise qu'à l'intérieur de cette parcelle, une bande de terre d'une superficie de 16 ares, classée T10 et T12, est louée depuis le 1er septembre 1999 à l'EARL du Mont, représenté par M. MARCHAL Denis (rue de la République – 54123 Viterne). Il faut savoir que cette EARL exploite toutes les parcelles qui jouxtent la ZD 30. Le maire propose donc au conseil de renouveler cette location.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de louer, pour une période de 9 ans, à compter du 1er septembre 2017, à l'EARL du Mont, cette parcelle de terre de 16 ares,
- fixe le prix de la location annuelle à 13,00 € de location annuelle (par année civile) pour les 16 ares concernés,
- autorise le maire à établir et signer le bail à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

### Location de terrain à M. DRAPPIER Arnaud

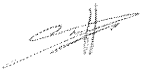

Le maire fait part au conseil de la nécessité de régulariser l'utilisation d'une parcelle de terre appartenant à la commune de Viterne, par M. DRAPPIER Arnaud.

Il précise qu'il s'agit de la parcelle cadastrée ZT 67, sise au lieu-dit « sous la charrière », d'une contenance de 5025.76 m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de louer, pour une période de 9 ans, à compter du 1er avril 2017, à M. DRAPPIER Arnaud, cette parcelle de terre de 5025.76 m<sup>2</sup>,
- fixe le prix de la location annuelle à 50,00 € de location annuelle (par année civile) pour la surface concernée,
- autorise le maire à établir et signer le bail à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

Etaient présents :

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

Procurator(s) :

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

Etai(ent) excusé(s) : Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MINETTE Alain

---

### BÂCHE À INCENDIE - Subvention DETR

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire, afin de veiller à la sécurité des administrés, de procéder à l'installation d'une bâche à incendie au lieu-dit « vers le chemin »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le devis présenté par la **SARL PARISSET Stéphane de Allain**, pour un montant total de **6 100,00 € HT**, soit **7 320,00 € TTC** pour l'installation de la bâche à incendie,
- autorise le maire à exécuter et signer tous documents relatifs à ce dossier,
- sollicite une subvention au titre la **DETR de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle**,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,
- demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le privilège de la subvention qui pourrait lui être accordée.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX



Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

### Compte de gestion 2016

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Cyrille MARQUIS, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX



Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 13
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :**Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

### Compte administratif 2016

M. Guy DEVAUX présente le compte administratif, lève la séance et quitte la salle.

M. Jean-Pierre OUDENOT ouvre la séance.

Après avoir constaté que M. Guy DEVAUX, Maire, a quitté la salle des délibérations, le Conseil Municipal, délibérant sur le C.A. 2016, dressé par M. Guy DEVAUX,

1) donne acte de la présentation faite du C.A. 2016, lequel peut se présenter ainsi :

Recettes : 924 615.52 €

Dépenses : 770 604.60 €

Excédent : 154 010.92 €

2) arrête les résultats tels que résumés ci-dessus et approuve le compte administratif 2016.

M. Jean-Pierre OUDENOT lève la séance.

M. Guy DEVAUX revient et ouvre la séance.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX



Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

## AFFECTATION DES RESULTATS 2016

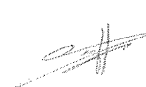
Au vu des résultats du compte administratif de l'exercice 2016, il est constaté :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 144 646.17 €,
- un excédent d'investissement d'un montant de 91 875.90 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- au 001 en recettes 91 875.90 €,
- au 002 en report à nouveau 144 646.17 €.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX





Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14  
Présents : 13  
Nombre de suffrages : 14

Date de convocation  
24/03/2017

Date d'affichage  
04/04/2017

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

**TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES**

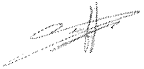

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide de programmer pour l'année 2017 les taux suivants, à savoir :

taxe d'habitation	11.18 %
taxe foncier bâti	13.11 %
taxe foncier non bâti	13.38 %

Ces taux restent inchangés par rapport à 2016.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention(s) : 1 (LEMOINE Nathalie)

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Étaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Étai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

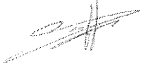

### ATTRIBUTION ET MONTANT DES SUBVENTIONS 2017

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :  
6574 - Subventions de fonctionnement autres organismes

	2016	2017
Coop 3 classes + USEP	2850	2850
Union familiale		200
Fête du 14 juillet		
Mission locale		
Union Sportive Viterne et Madon	750	1000
Boule Viternoise		
Ligue contre le cancer		
AEIM		
Cœur et Entretien Physique Adapté	100	100
Secours catholique		
Ass. donateurs de sang		
Ass. de la société de tir de Viterne		
Anciens combattants	100	100
Anciens pompiers de Viterne		
Secours populaire français		
Familles Rurales	300	1000
ADMR Neuves-Maisons		
Amicale des pompiers de Viterne	750	200
Ass. Amis Patrimoine Moselle Madon	1000	
Divers	2150	2550
TOTAL	8000	8000

657362 - CCAS 3 000 € (compte particulier)

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 24/03/2017
<u>Date d'affichage</u> 04/04/2017
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain



---

### BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal vote les articles du Budget Primitif 2017 et en arrête les chiffres comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	559 011.17 €	178 514.90 €
Dépenses	559 011.17 €	178 514.90 €

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30/03/2017

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14  
Présents : 13  
Nombre de suffrages : 14

Date de convocation :  
24/03/2017

Date d'affichage :  
04/04/2017

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0

L'an deux mil dix sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. DEVAUX Guy, Maire.

**Etaient présents :**

M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, Mme NEEL Julie, M. NUEL JEAN-MARC, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne

**Procuration(s) :**

Mme LEMOINE Nathalie donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LEMOINE Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MINETTE Alain

---

**Vente de la camionnette Renault Master**

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre la camionnette Renault Master pour pièces ;

Considérant la proposition écrite d'achat de M. ROYER, SARL ASR 2000 Nutrition animale (5, quartier de la gare « Le Zénith » - 54 170 Barisey-au-Plain) pour un montant total de 300,00 € ;

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal,

- **approuve la vente** de la camionnette Renault Master ;
- **autorise le maire à réaliser cette vente** et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Guy DEVAUX